

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1842 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RHANITI NAJIA (veuve. Lahmam El Lahmam)

Date de naissance :

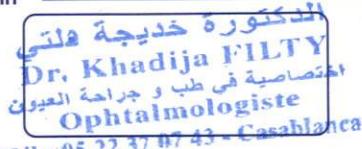
20.04.1958

Adresse : HAY Laâbi, Rue 16, N°8 C.D., Casablanca

Tél. : 06 23 82 15 44 Total des frais engagés : 1000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/07/2023

Nom et prénom du malade : RHANITI NAJIA Age : 65 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Nice de réflect + bilan André + HCP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : RHANITI NAJIA (veuve. Lahmam El Lahmam)

Le : 31/07/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/06/93	CS	1	250 DT	<p>د. خديجة هادي Dr. Khadija FILTY اختصاصي وجراحة العيون Ophtalmologiste Tél : 05 22 37 07 43 - Casablanca</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
سکبیا ميديا PHARMACIE SKIBA SARL AU Dr en Pharmacie Doud Eddahab, Jamila / +33 32 33 00 00	26.06.23	123,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
L'HEND Al Colletta, Opticien Optométriste Rue 15 Sidi Maarouf 3, Rib Dokkali Casablanca	26/05/2023					2000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la ~~dent~~ traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Khadija FILTY

Ophthalmologiste

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

- Ex-chef de Service Ophtalmologie
à l'hôpital Mohamed SEKKAT Ain Chock
 - Membre de la Société Française d'Ophtalmologie Paris
 - Certificats médicaux pour permis de conduire



الدكتورة خديجة فلمني

العيون وجراحة أمراض اختصاصية

طبية سابقة بقسم أمراض العيون
بمستشفى محمد السقاط عين الشق

• عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون باريس
• تسليم الشواهد الطبية من أجل رخصة السيادة

Casablanca, le : 26/06/2023

RHANIQI = NAJIA

Vers de correction

$$- \text{VL} + \text{VP}$$

4

$$OD = (75^e - 1,75) - 0,75$$

$$OG = (95^2 - 2, 25) - 9, 25$$

VP
LHEND Abdelfettah
Optician 15 Sidi Abderrahmane
170 Rue 15 Sidi Abderrahmane
Aba chouaib Dokkali Casablanca.
Dr. Khadija FILTY
اختصاصية في طب وجراحة العيون
Ophtalmologiste
Tél : 05 22 27 07 43 - Casablanca

الطابق الأول رقم 106 شارع واد الذهب، سباتة ابن مسيك فوق مقهى انكونة قرب صيدلية سكيبة

 Boulevard oued ED-DAHAB, N° 106, 1er étage, Ben msik Casablanca

📞 05 22 37 07 43 📲 06 08 93 17 9

ZIMAJ MEDICAL

FRC

82.00 D\$13

Fab Alf Int Spk Via Buc



Dr. Khadija FILTY

Ophthalmologiste

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

- Ex-chef de Service Ophtalmologie
à l'hôpital Mohamed SEKKAT Ain Chock
 - Membre de la Société Française d'Ophtalmologie Paris
 - Certificats médicaux pour permis de conduire



الدكتورة خديجة فلبي

الطب الكندي | Canadian Medical Association

طبيبة رئيسة سابقة بقسم أمراض العيون

بمستشفى محمد السقاط عين الشق

- عصوه بالجمعية الفرسية لطب العيون بباريس
- تسلمه الشهادة الطبية من أحد أخصاء السباحة

Casablanca, le :

26/06/2023

$\eta = \text{RHONDO} \text{ NAGIA}$

82.00

1- Tensolve Collage 1/3

2. Gellert

41,00 Logoff

12300

الطباعة
SKIBA PHARMACIE شارع
Dr. en Pharmacie
Eddahab, Jamila
Casablanca

الدكتورة خديجة فتحي
Dr. Khadija FILTY
اختصاصي في طب و جراحة العيون
Ophthalmologiste
05 22 37 07 43 - Casablanca

الطباق الأول رقم 106 شارع واد الذهب، سباتة ابن مسيك فوق مقهى الكونية قرب صيدلية سكيبة

Boulevard oued ED-DAHAB, N° 106, 1er étage, Ben msik, Casablanca

05 22 37 07 43 **06 08 93 17 90**

E
F
V
Z
T

6 118001 100958

GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g

PPV : 41.00 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca

Pharmacien Responsable:
Mme Amina DAOUDI





Facture N° 0003978

Casablanca, le : 20. 6. 2023

Mr (e) : R H A N i m i N A J i A

N°de nomenclature : VL /VP

Docteur : K H A D I J A

Monture : métallique 120.00

Verres : R m n A abneff 16

VL OD : 75 - 175 / 045
VL OG : 95 - 175 / 045

VL OD : 175 - 275
VL OG :

Total : 29.00

Arrêtée la présente facture à la somme de : 1 euro mille cent DH

LHEND Abdelfettah
Opticien Optométriste
170, rue Sidi Maârouf 3,
Chouaib Doukkali Casablanca

170, Bd Aba Chouaib Doukkali - Sidi Maârouf 3 - Casablanca

RC. : 242266 - Patente : 34602206 - CNSS : 4913473 - IF : 45521215 - 001784537000020